

**Campagne de mesure de la concentration en radon
dans les lieux ouverts au public**

Fiche 2 : Etablissement

Nom :			
Adresse :			
Code postal :	Commune :		
Tel. (standard) :	Fax :		
E.mail :			
Code INSEE de la commune :			
CATEGORIE D'ETABLISSEMENT			
Etablissement d'enseignement	1	Etablissement thermal	3
Ecole maternelle	1.1	Etablissement pénitentiaire	4
Ecole primaire	1.2		
Collège	1.3		
Lycée	1.4		
Enseignement supérieur	1.5		
Etablissement sanitaire ou social			2
Hôpital ou établissement de soin			2.1
Etablissement accueillant des personnes handicapées			2.2
Etablissement hébergeant des personnes âgées			2.3
Etablissement accueillant des enfants et gardes d'enfants préscolaires			2.4
Etablissement social d'hébergement			2.5
Nombre d'occupants dans l'établissement :			
Nombre de bâtiments dans l'établissement :			
Coordonnées géographiques (Lambert) de l'établissement ² :			
X :	Y :		

**Campagne de mesure de la concentration en radon
dans les lieux ouverts au public**

Fiche 3 : Bâtiment

Nom du Bâtiment :		
Nombre de salles :		
Surface au sol ³ :		m ²
Période de construction		Interface avec le sol⁵
Avant 1948	1	Dallage ou plancher sur terre-plein 1
Entre 1948 et 1963	2	Dalle ou plancher sur vide sanitaire
Entre 1964 et 1974	3	
Après 1974	4	Bâtiments sur cave ou sous-sol 3
Ne sait pas	5	Sol en terre battue 4
		Murs enterrés ou semi-enterrés 5
Nombre de niveau du bâtiment⁴ :		Ne sait pas 6
1 niveau (rez-de-chaussée)	1	Autre ⁵ :
2 niveaux (1 étage)	2	
3 niveaux ou plus	3	Matériau de construction principal (murs porteurs) :
Niveau le plus bas occupé (au moins 1 heure par jour) :		Béton plein 1
Sous-sol	1	Brique pleine 2
Rez-de-chaussée	2	Brique creuse ou parpaing 3
Premier étage	3	Granit 4
Supérieur au premier étage	4	Autre pierre 5
		Bois 6
		Ne sait pas 7
		Autre ⁶ :

**Attention ! Ce questionnaire ne dispense pas de rédiger le
rapport d'intervention correspondant**

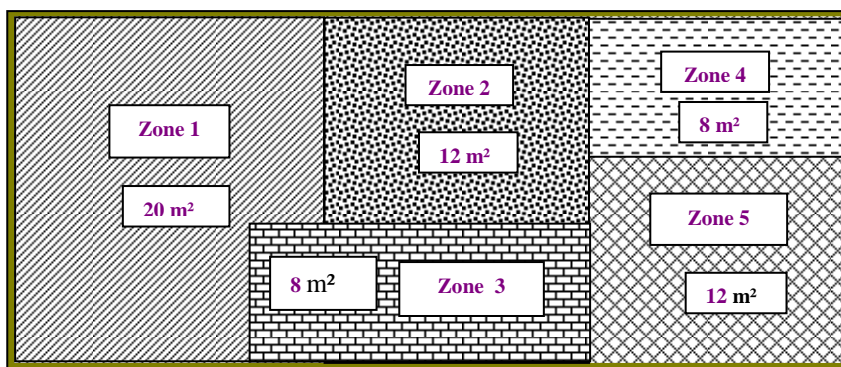
Campagne de mesure de la concentration en radon dans les lieux ouverts au public

Fiche 4 : Définition des zones homogènes⁷

Nom du bâtiment :

Plans des zones homogènes définies dans le bâtiment

Plan des zones homogènes au niveau le plus bas occupé⁸ (numéroter les zones et donner leur surface approximatives)



Identifier également, à l'aide de schémas, les éventuelles zones homogènes des étages supérieurs dans lesquelles des mesures ont été réalisées, et les numéroter.

Attention ! Ce questionnaire ne dispense pas de rédiger le rapport d'intervention correspondant

Campagne de mesure de la concentration en radon dans les lieux ouverts au public

Fiche 5 : Zones homogènes⁹

	IDENTIFICATION :		
	Nom du bâtiment : Numéro de la zone homogène (cf. schéma de la fiche 4) :		
	<u>CARACTERISATION DE LA ZONE HOMOGENE :</u>		
	Superficie ¹⁰ :	m ²	
	Nombre de pièces (ou partie de pièce) dans cette zone / Nb. de pièces occupées:		
	Nombre de dispositifs de mesure posés à la même date dans cette zone :		
	Niveau de la zone homogène (étage):		
	Entrées et sorties d'air de la zone¹¹	Interface de la zone avec le sol¹⁵	
	Entrées d'air ¹² en façade de la zone	Dallage ou plancher sur terre-plein	1
	Pas d'entrées ¹³ d'air en façade de la zone	Dalle ou plancher sur vide sanitaire :	¹⁶
		non ventilé	2
		ventilé	3
	Bouches de soufflage d'air dans la zone	Cave ou sous-sol ¹⁷	
		non ventilé	4
	Bouches d'extraction mécanique d'air de la zone	ventilé	5
	Ne sait pas	Sol en terre battue	6
		Ne sait pas	7
Autre ¹⁴ :	Autre ¹⁸ :		
	RESULTATS DE MESURES :		
	Activité volumique attribuée à la zone ¹⁹ :	Bq/m ³	

Attention ! Ce questionnaire ne dispense pas de rédiger le rapport d'intervention correspondant

Campagne de mesure de la concentration en radon dans les lieux ouverts au public

Fiche 6 : Mesure

<u>IDENTIFICATION DE LA PIECE OU EST REALISEE LA MESURE :</u>			
Nom du bâtiment :		Numéro de la zone homogène :	
Nom de la pièce mesurée (utilisation) :			
Superficie de la pièce mesuré ²⁰ :		m ²	
<u>CARACTERISTIQUE DE LA PIECE OU EST REALISE LA MESURE :</u>			
Utilisation de la pièce :		Aération par ouverture des fenêtres	
Salle d'enseignement	1	Très fréquente ²¹	1
Pièce technique	2	Moyenne	2
Dortoir	3	Faible	3
Bureau	4	Ne sait pas	4
Cantine	5		
Chambre	6		
Autre ²² :			
		Composition des fenêtres :	
		Simple vitrage structure bois	1
		Simple vitrage structure PVC	2
		Simple vitrage structure métal	3
		Double vitrage structure bois	4
		Double vitrage structure PVC	5
		Double vitrage structure métal	6
		Ne sait pas	7
Entrées et sorties d'air de la pièce²³		Niveau de la pièce :	
Entrées d'air ²⁴ en façade	1	Sous-sol	1
Pas d'entrée d'air en façade	2	Rez-de-chaussée	2
Bouches de soufflage d'air	3	Premier étage	3
Bouches d'extraction mécanique d'air dans les couloirs	4	Supérieur au 1 ^{er} étage	4
Bouches d'extraction mécanique d'air dans les sanitaires	5		
Ne sait pas	6		
Autre type d'entrée / sortie d'air :			
<u>IDENTIFICATION DE L'APPAREIL DE MESURE :</u>			
Numéro d'identification du dosimètre :			
Type de dosimètre ²⁵ : DSTN <input type="checkbox"/> Electret <input type="checkbox"/> Autre :..... / Marque :			
<u>EMPLACEMENT DU DOSIMETRE DANS LA PIECE :</u>			
Hauteur du dosimètre par rapport au sol :		m	
Distance du dosimètre par rapport au mur le plus proche :		m	
Plan sommaire de l'emplacement du dosimètre dans la pièce ²⁶ :		<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 50px;"></div>	
<u>RESULTAT DE MESURE :</u>			
Date de début de mesure ²⁷ : / /		Date de fin de mesure : / /	
Période d'inoccupation ²⁸ :			
Concentration mesurée :		Bq/m ³	Incertitude élargie (k=2) : Bq/m ³

Attention ! Ce questionnaire ne dispense pas de rédiger le rapport d'intervention correspondant

¹ Préciser

² Evaluées avec un G.P.S ou sur les cartes I.G.N – Indiquer les coordonnées X et Y en référentiel Lambert étendu.

³ Estimation à 10% près.

⁴ Pour des bâtiments complexes, prendre le nombre de niveaux maximum tant que les bâtiments communiquent entre eux.

⁵ Plusieurs réponses possibles.

⁶ Préciser si possible.

⁷ Définition d'une zone homogène selon la norme AFNOR NF M 60-771 : « zone dont les caractéristiques (nature des murs, du sol, du sous-sol, des fondations, niveau du bâtiment, ventilation, ouvrants, température, etc.) vis-à-vis de la pénétration du radon et de sa répartition à l'intérieur des volumes de cette zone, sont identiques ou très voisines.

NOTE 1 : Une zone homogène peut comporter une ou plusieurs pièces à l'intérieur d'un bâtiment.

NOTE 2 : Une zone homogène est principalement définie sur la base des critères suivants : même type d'interface sol-bâtiment ; même régime de ventilation (pas de système de ventilation, ventilation naturelle, ventilation mécanique, etc.) ; même niveau de température.

⁸ D'après la norme AFNOR NF M 60-771, seul les pièces occupées (au moins 1 heure par jour) doivent faire l'objet de mesures.

⁹ Définition d'une zone homogène selon la norme AFNOR NF M 60-771 : « zone dont les caractéristiques (nature des murs, du sol, du sous-sol, des fondations, niveau du bâtiment, ventilation, ouvrants, température, etc.) vis-à-vis de la pénétration du radon et de sa répartition à l'intérieur des volumes de cette zone, sont identiques ou très voisines. NOTE 1 : Une zone homogène peut comporter une ou plusieurs pièces à l'intérieur d'un bâtiment.

NOTE 2 : Une zone homogène est principalement définie sur la base des critères suivants : même type d'interface sol-bâtiment ; même régime de ventilation (pas de système de ventilation, ventilation naturelle, ventilation mécanique, etc.) ; même niveau de température.

¹⁰ Estimation à 5% près.

¹¹ Plusieurs réponses possibles.

¹² Les entrées d'air sont situées en général en partie haute des fenêtres.

¹³ cf. note 14.

¹⁴ Préciser si possible.

¹⁵ A renseigner si la zone a une interface avec le sol. Elles peuvent aussi correspondre à des grilles hautes et/ou basses.

¹⁶ En général, les vides sanitaires ainsi que les caves et sous-sols disposent de grilles d'aération ou de soupiroux. Si ceux-ci sont bouchés ou absents répondre « non ventilé », sinon répondre « ventilé ».

¹⁷ Préciser si possible.

¹⁸ Préciser si possible.

¹⁹ D'après la norme AFNOR NF M 60-771, la valeur attribuée est la moyenne des valeurs d'activité volumique mesurée ou la valeur mesurée la plus élevée lorsque les résultats de mesure présentent une disparité supérieur aux incertitudes.

²⁰ Estimation à 5% près.

²¹ Une aération très fréquente peut correspondre à une ouverture quasi-permanente des fenêtres (même si cette ouverture est très faible) ou bien à une aération importante de 10 min. au moins deux à trois fois par demi-journée, une aération moyenne peut correspondre à une aération importante de 10 min. au moins deux à trois fois par jour, une aération faible est inférieure aux valeurs citées ci-dessus.

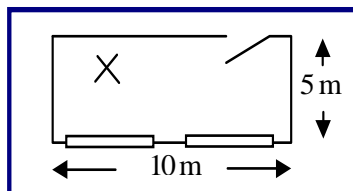
²² Préciser.

²³ Plusieurs réponses possibles.

²⁴ Les entrées d'air sont situées en général en partie haute des fenêtres. Elles peuvent aussi correspondre à des grilles hautes et/ou basses.

²⁵ Cocher la case correspondante.

²⁶ Faire un plan sommaire de la pièce en indiquant les portes, les fenêtres, l'emplacement du dosimètre et les dimensions approximatives. Exemple :



²⁷ jour /mois/année en chiffres.

²⁸ nombre de jours consécutifs d'absence des occupants pendant la mesure – il ne doit pas excéder 20% de la période de mesure retenue (norme AFNOR NF M 60-771).